



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 20 juillet 2023

Objet : Cession d'une emprise de terrain communal à l'association l'Eveil

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Date d'affichage de la convocation : 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame Livia GRAZIANI-SANCIU ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame PELLEGRINI Leslie ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur PAOLI Jean-François ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la délibération de notre collectivité n°2019/MAR/01/19 en date du 12 mars 2019 approuvant la vente de 2 terrains communaux à l'association l'Eveil ;

Vu l'évaluation de France Domaine en date 24 juin 2022 ;

Vu la prorogation de l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 22 mai 2023 ;

Vu le courrier en date du 4 avril 2022 émanant de l'association l'Eveil, adressé à notre collectivité ;

Vu la proposition par courrier en date du 9 septembre 2022 de notre collectivité à l'association l'Eveil ;

Vu le courrier de l'association l'Eveil en date du 4 mai 2023 acceptant notre proposition ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 18 juillet 2023 ;

Considérant l'autorisation de la vente de 5 832 m² (lot 3) à détacher de la parcelle BM 1024 (issue de la parcelle BM 779) et la moitié indivise du lot 5 (455m²) à prélever sur les parcelles BE 247 (issue de la parcelle BE 213) et BM 1025 (issue de la parcelle BM 779) au profit de l'association l'Eveil afin de lui permettre de construire un nouvel Institut Médico-éducatif (IME) dans le secteur d'Agliani, derrière le nouveau collège de Montesoru ;

Considérant la demande susvisée de bénéficier d'une partie de parcelle supplémentaire pour mener à bien son projet ;

Considérant que cette demande concerne une emprise de 507 m² à détacher sur la parcelle BM 1023 (issue de la parcelle BM 779) d'une superficie totale de 2159m² ;

Considérant une première évaluation de France domaine à hauteur de 98,61€ du mètre carré, soit 50 000€ ;

Considérant que la Direction Générale des Finances Publiques a, par prorogation en date du 22 mai 2023, confirmé cette estimation ;

Considérant l'intérêt que représente l'implantation d'un tel équipement sur le territoire communal en terme médico-social ;

Considérant l'accord entre notre collectivité et l'association l'Eveil portant approbation de la cession de l'emprise de 507 m² pour un montant de 40 000€ soit 78,89€/m² après réduction de 20% ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Paul TIERI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** la cession de l'emprise de 507m² à détacher de la parcelle BM 1023 pour un montant de 40 000 € soit 78,89€/m² au bénéfice de l'association l'Eveil.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à sa formalisation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 25/07/2023


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.